La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

L'HUMAIN D'ABORD PCF - FDG
Conseillers Régionaux communistes
Auvergne Rhône-Alpes

ASSEMBLEE PLENIERE REGIONALE
29 mars 2018

INTERVENTION POUR LA QUESTION ORALE

Projet régional de sante

Monsieur le Président,

Par respect pour le rythme biologique de mes camarades et vu l'heure tardive des débats, je vais essayer de faire court dans la présentation de cette question orale mais permettez-moi quand même quelques éléments de contexte pour resituer notre débat.

La loi du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé a renforcé le caractère stratégique du PRS (Projet Régional de Santé) en l'inscrivant dans une temporalité nouvelle de 10 ans (5 ans auparavant) avec un objectif pour l'ARS de traduire ses orientations dans un nouveau schéma unique de santé afin de développer une approche plus intégrée et territorialisée du système de santé.

Dans ce contexte, nous savons qu'une première phase de concertation entre l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes et les acteurs principaux de la santé (au premier rang desquels le conseil régional) a eu lieu ces derniers mois en vue de préparer le nouveau PRS Auvergne Rhône-Alpes 2018-2028 qui sera arrêté le 1er mai prochain par le directeur de l'ARS.

Une procédure de consultation publique pour avis des 3 documents constitutifs du PRS (COS – Cadre d'orientation stratégique ; SRS – Schéma régional de santé et PRAPS - **Programme régional d'accès à la prévention et aux soins**) a été ouverte officiellement par l'ARS depuis le 1er février pour une durée de 3 mois.

Malgré la demande formulée par les élu.e.s communistes il y a plusieurs semaines, l'exécutif n'a pas souhaité organiser de débat spécifique lors de cette assemblée sur ce sujet montrant ainsi le peu d'intérêt porté à un document pourtant essentiel sur l'avenir du système de santé de notre Région pour les 10 prochaines années.

Même si nous accueillons positivement la proposition d'une réunion extraordinaire de la commission santé le 5 avril prochain et le recueil de l'avis des groupes fait par le vice-Président DESPRAS, celle-ci ne répond malheureusement pas aux impératifs légaux fixés par l'ARS d'une délibération de notre assemblée avant le 30 avril prochain (cf Arrêté de l'ARS n°2018-0327 du 29 janvier 2018).

En tout état de cause et en l'absence totale de communication à ce jour sur la position de notre collectivité sur ce projet, nous vous interpellons aujourd'hui publiquement Monsieur le Président WAUQUIEZ sur l'avis que la Région entend émettre sur ce Projet Régional de Santé.